

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers : en exercice	27
présents	19
votants	25

OBJET :
N°DCM2024-15
**Projet de Modification
simplifiée n°1 du P.L.U.
d'Amancy**

Certifié exécutoire
Télétransmis en Sous
Préfecture le 12/03/2024
Publié le 12/03/2024
Le Maire,
Marin GAILLARD



L'an deux mille vingt-quatre ----
le sept mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 février 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Valérie CHAUVIGNÉ, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Jean-Claude BESSON, François GONON, Véronique COTTON, Nicolas TRUBERT, Fernand METRAL, Alexandre PESSEY-GIROD.

ABSENTS : Valentin VAUDEY, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Jean-Philippe LANSARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Amancy, par arrêté municipal du 16 novembre 2023, a décidé d'engager une procédure simplifiée n°1 de son P.L.U.

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, ce projet est soumis pour avis aux personnes publiques associées dont la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny fait partie.

Ce projet porte sur des évolutions des règlements écrit et graphique et dont la teneur n'est pas de nature à remettre en cause l'ensemble du contenu du P.L.U ni son économie générale. Les modifications envisagées s'inscrivent dans les orientations du PADD retenues par la commune d'Amancy et ne viennent pas ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide de donner un avis favorable sans observation sur le projet de modification simplifiée n°1 de la commune d'Amancy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Marin GAILLARD



Le Secrétaire,
Jean-Philippe LANSARD

